

International Review of Community Development Revue internationale d'action communautaire



Les comparaisons internationales International comparisons Las comparaciones internacionales

Pierre Desmarez

Numéro 25 (65), printemps 1991

Le travail : autres réalités, autres regards

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1033921ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1033921ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (imprimé)

2369-6400 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Desmarez, P. (1991). Les comparaisons internationales. *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, (25), 159-168. <https://doi.org/10.7202/1033921ar>

Résumé de l'article

Nombreuses sont les recherches qui, dans le domaine du travail, recourent à la comparaison internationale. Elles sont un apport indéniable à la connaissance des formes que peuvent prendre les activités de travail, en montrant notamment la relativité de régularités qui peuvent sembler « naturelles » quand on se limite au cadre d'un pays. L'auteur expose ces apports mais aussi les limites et les difficultés de la méthode, en s'efforçant de faire apparaître l'enjeu qu'elle représente pour les ambitions explicatives de la sociologie. Allant de l'entreprise à l'analyse sociétale, tout en soulignant l'importance des institutions intermédiaires (comme les branches d'activité) pour la compréhension des différences et des similitudes entre les nations, il élargit la problématique par des exemples empruntés à des recherches récentes. Enfin, remettant en question le statut privilégié accordé à la « nation » par les comparaisons internationales, il essaie de poser les principes de base d'une perspective qui dépasserait les limites des comparaisons classiques.

Les comparaisons internationales

P. Desmarez

Méthode ancienne de la sociologie, mais qui connaît, depuis trente ans, un regain de vigueur¹, la comparaison internationale est aujourd'hui fréquemment utilisée pour l'analyse des problèmes du travail. Dans ce domaine, les études ont porté sur des entités très diverses : des entreprises et des ateliers, des administrations, des branches d'activité, des régions, des professions, des groupes de travailleurs, l'emploi et le chômage, les systèmes de relations professionnelles, les systèmes éducatifs ou encore la stratification et la mobilité sociales.

Ces travaux sont aujourd'hui tellement nombreux que les recenser serait une entreprise considérable². D'autant que les auteurs de comparaisons internationales ont toujours été spécialement soucieux de s'interroger sur les méthodes qu'ils mettaient en œuvre³, ce qui renvoie à toute une littérature, certes balisée par une série de classiques (dont, par exemple, Rokkan, 1968 ; Prze-

worski et Teune, 1970 ; Armer et Grimshaw, 1973 ; Berting, Geyer et Jurkovich, 1979), mais qu'il est devenu impossible d'assimiler dans sa totalité.

Ce débat méthodologique, qui traduit une volonté de produire des résultats convaincants en évitant de construire des artefacts, rend inévitablement le domaine technique, mais honore cette spécialité qui, plus que d'autres, refuse de considérer comme résolues certaines questions fondamentales qui vont parfois jusqu'à concerner la capacité explicative de la sociologie elle-même⁴.

Cet article a l'ambition de faire apparaître cet enjeu, à partir d'un examen des résultats de quelques recherches comparatives internationales menées dans le domaine du travail et des problèmes qu'ils soulèvent. Pour y parvenir, nous élargirons progressivement la problématique, en commençant par évoquer les comparaisons d'entreprises pour parvenir, en fin de parcours et à l'aide d'exemples, à

aborder la comparaison internationale en des termes plus globaux.

De la contingence structurelle aux cohérences nationales

Cette première partie est consacrée à la discussion des acquis et des limites des études comparatives qui considèrent la « nation » (ou la « culture ») comme une catégorie d'explication pertinente et le plus souvent suffisante, à laquelle on se réfère nécessairement, du moins dès qu'il s'agit de rendre compte de différences entre les nations.

La culture et les catégories

De nombreuses comparaisons internationales portent sur des entreprises. Leur principe général est le suivant : les chercheurs sélectionnent quelques entreprises dans les pays retenus, soit en s'efforçant de les apparier, c'est-à-dire de contrôler un certain nombre de dimensions dont on sait,

grâce aux connaissances acquises, qu'elles sont susceptibles de « fausser » la comparaison, soit en optant pour des entreprises à certains égards représentatives de la branche dans laquelle elles sont prélevées. L'examen des cas retenus aboutit à mettre en évidence un certain nombre de similitudes et un certain nombre de différences, qu'on s'efforce d'expliquer ensuite.

C'est notamment dans ce contexte qu'ont été discutées les célèbres thèses de la « contingence structurelle » d'organisations « culture-free », formulées par le groupe dit d'Aston. Les membres de ce groupe ont, dans un premier temps, cherché à montrer que les valeurs prises par des variables « contextuelles » telles que la taille, le degré de dépendance ou le type d'intégration de la production, déterminent certains types de structures organisationnelles (voir par exemple Pugh, Hickson et Hinings, 1987). C'est ce qu'ils appellent la contingence structurelle. Ainsi, par exemple, en ce qui concerne les effets de la technologie sur la structure de l'organisation, ces auteurs considèrent « la taille comme le facteur de contingence le plus important. La technologie apparaît alors comme une variable intermédiaire dont les effets sur les caractéristiques structurelles de l'organisation sont d'autant plus faibles que la taille

de l'organisation est plus grande » (Chanlat et Séguin, 1987 : 8).

Dans un deuxième temps, certains chercheurs du groupe d'Aston ont voulu démontrer que les relations entre variables qu'ils avaient mises en évidence pour des organisations britanniques se retrouvaient dans les autres pays. D'où la thèse selon laquelle ces relations ne dépendent pas de la « culture » où elles se trouvent plongées. Les comparaisons internationales réalisées dans cette perspective, qui ont tout spécialement porté sur le Canada, les États-Unis et la Grande-Bretagne (Hickson, Hinings, McMillan et Schwitter, 1974), concluent que les relations entre les variables contextuelles et structurelles des organisations sont effectivement indépendantes des conditions nationales et qu'elles ont donc une portée générale.

Beaucoup de recherches comparatives sur les organisations ont abouti à de semblables conclusions, même quand le Japon, pays pourtant souvent considéré comme « particulier », est au nombre des nations examinées⁵.

L'un des aspects de la recherche menée par Maurice, Sellier et Silvestre sur la France et l'Allemagne consiste à remettre ces conclusions en question, en accusant leurs défenseurs d'avoir utilisé des concepts et des indicateurs tellement généraux qu'ils sont immédiatement universels et se trouvent, partant, « dé-socialisés » (Maurice, Sellier et Silvestre, 1982 : 338). Cette critique souligne l'importance de la définition des catégories qui sont utilisées par le chercheur pour générer les différences ou constater leur absence.

Il s'agit là d'un des objets de préoccupation les plus importants des auteurs qui se sont penchés sur la méthode de comparaison internationale (voir, parmi d'autres, Przeworski et Teune,

1970 ; Armer et Grimshaw, 1973 ; Berting, Geyer et Jurkovich, 1979). Posant un problème aujourd'hui devenu classique, Bendix (dans Rokkan, 1968) a souligné que si la comparaison impliquait des concepts généraux, applicables au-delà d'une configuration historique singulière, l'abstraction même de ces concepts posait à son tour problème, notamment parce que leurs différentes dimensions n'ont pas nécessairement une signification similaire dans les pays considérés. Dans le domaine du travail, Makó (1988) nous donne de tels exemples ; les tâches effectuées par des individus occupant des postes dont la dénomination est apparemment identique (le « dirigeant » hongrois, le « cadre » français, le « bucho » japonais) peuvent varier considérablement.

Tout en prônant la plus grande prudence en la matière, certains auteurs (George, 1986 ; Oliva, 1987) estiment pourtant qu'en prenant en considération ce qu'Oliva appelle le domaine de validité sociétal des indicateurs, il est possible d'éviter que la comparaison internationale aboutisse à des conclusions artificielles.

Contentons-nous ici de constater que les critères qui servent à élaborer les différences doivent posséder une signification valable, dans la durée, pour l'ensemble que constituent les sociétés considérées. Cela implique qu'on ne puisse plus comparer alors que des totalités, car les catégories de chacune des sociétés sont incomparables terme à terme. Si on considère que les nations sont de telles totalités, on en vient à rapporter les différences constatées localement à la cohérence d'ensemble de la nation.

L'entreprise et le système

À la différence des membres du groupe d'Aston, Maurice, Sellier et Silvestre (1982) ont donc



trouvé, à technologie égale et à taille comparable, des structures hiérarchiques d'entreprise différentes en France et en Allemagne. Pour en rendre compte, ils formulent l'hypothèse d'un « effet sociétal » qui tiendrait aux spécificités nationales de la logique qui organise les « faits de socialisation » (formation et mobilité de la main-d'œuvre) et les « faits d'organisation » (division du travail, hiérarchie et coopération dans l'entreprise, mais aussi relations professionnelles et gestion des conflits) et s'efforcent d'analyser les processus par lesquels se constituent les rapports sociaux spécifiques qui expliquent ces différences, à savoir le rapport éducatif ou professionnel (formation des qualifications, canalisation des mobilités éducatives et professionnelles), le rapport organisationnel (relations de pouvoir et de coopération) et le rapport industriel (formes de régulation des conflits). L'analyse sociétale entend donc situer les différentes dimensions qui constituent le fait salarial (et qui ont des particularités nationales) dans les relations qu'elles entretiennent entre elles.

Ce souci d'expliquer des différences entre entreprises par des processus macroscopiques qui les dépassent se retrouve à présent dans de nombreuses comparaisons internationales. Il permet en particulier de saisir l'articulation

entre les politiques d'emploi et le marché du travail, comme le montre, par exemple, un des aspects d'une étude portant sur la prise de décision dans le secteur de l'habillement (en Hongrie, en Bulgarie et en France), la construction mécanique (Bulgarie et France) et les télécommunications (Bulgarie et France) (Dubois, Durand et Gilain, 1986).

En Hongrie et en Bulgarie, l'État gère les problèmes posés par la pénurie de main-d'œuvre en utilisant des moyens tels qu'une répartition centralisée des diplômés, le contrôle des démissions, les autorisations de recrutement, les salaires. La tendance récente à cet égard est au désengagement de l'État, notent les auteurs. Les entreprises se trouvent de plus en plus en situation de concurrence pour se procurer les emplois nécessaires, et plus l'entreprise est importante, plus elle disposera d'autonomie à cet égard. La pénurie de main-d'œuvre contribue donc à affaiblir le poids du contrôle de l'État sur la mobilité, alors que le chômage consolide l'intervention de l'État en France. Plus généralement, comme le souligne justement Dubois (1989), l'État-nation est l'espace dans lequel s'élabore ce qui pourrait jouer un rôle central dans l'explication des différences internationales : le compromis social.

Cela apparaît aussi dans les recherches qui prennent la durée en considération et tentent d'expliquer pourquoi et comment les configurations observées se reproduisent ou se transforment. Casassus-Montero et Hiernaux adoptent un tel point de vue dans leur travail sur Fos-sur-Mer et Las Truchas (Casassus-Montero et Hiernaux, 1987), où ils recourent à une analyse des trajectoires professionnelles et des relations entre la politique industrielle publique et les modes de gestion de la main-

d'œuvre utilisés par les entreprises. Ils parviennent ainsi à mettre en évidence les interactions entre le passé professionnel des travailleurs, les positions qu'ils occupent (ou qu'ils ont occupées) dans le salariat et leurs perspectives d'avenir professionnel, compte tenu des formes différentes prises par l'organisation du rapport salarial en France et au Mexique.

C'est en outre dans un tel contexte qu'apparaît l'ambiguïté de ce qui est classiquement⁶ présenté comme une alternative en comparaison internationale : rechercher des similitudes ou rechercher des différences. Les différences ne s'expliquent en effet pas toujours par les différences, ni les similitudes par les similitudes.

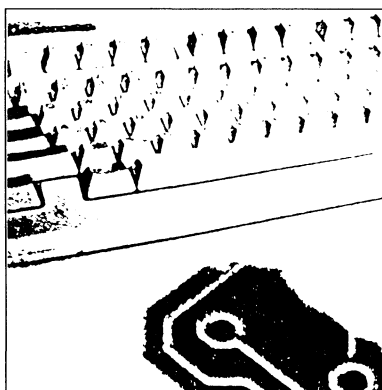
Dubois, Durand et Gilain (1986) montrent ainsi qu'il ne suffit pas de mettre en évidence la similitude des pratiques pour en saisir immédiatement les raisons d'être. Ainsi, en France, c'est l'incertitude quant à l'avenir de la production, alors qu'en Hongrie et en Bulgarie, c'est la pénurie de main-d'œuvre qui fait naître des pratiques telles que la délocalisation « à la campagne », la sous-traitance, le moindre recours au travail en continu, le développement du travail à temps partiel ou encore les diverses techniques utilisées pour faire augmenter la productivité du travail. Il s'agit donc là de solutions semblables apportées à des problèmes différents.

On peut aussi avoir affaire à des solutions différentes à des problèmes semblables. C'est ce que souligne Heidenreich (1988), quand il remarque que les caractéristiques de la flexibilité du travail dans les entreprises allemandes du secteur de l'habillement expliquent, au moins pour partie, le nombre peu élevé de petites entreprises. En France, ajoute l'auteur, la solution équivalente est la sous-traitance. C'est

notamment pour cette raison que Heidenreich plaide pour que l'unité d'observation retenue pour la comparaison internationale soit plutôt la branche d'activité que l'entreprise, à condition que la position de la branche à l'intérieur de l'économie soit semblable dans les pays concernés.

Situer les entreprises comparées dans le contexte du fonctionnement de la branche d'activité à laquelle elles appartiennent permet de mettre en évidence le rôle joué par les acteurs propres à cette branche. Appay (1988) nous donne un exemple de cette démarche dans son travail sur la formation professionnelle et la main-d'œuvre en France et en Grande-Bretagne. S'intéressant plus particulièrement au secteur du bâtiment, l'auteure greffe sur une analyse historique des systèmes de formation et de la production un examen des logiques portées par les acteurs, parfois différents et différemment hiérarchisés, qui président aux évolutions qu'elle retrace. Ses résultats indiquent « une tendance paradoxale constituée de phénomènes de convergence et de maintien des différences, aussi bien du point de vue de la structuration des espaces de formation que de l'évolution des modes de gestion de la main-d'œuvre dans la production » (1988 : 85).

Les comparaisons internationales de branches⁷, tout comme les comparaisons régionales ou entre professions, sont autant d'occasions d'examiner la manière dont de telles institutions jouent leur rôle d'intermédiaire, contribuant à diffuser mais aussi à différencier les effets sociétaux. Ces médiations sont au nombre des explications du fait que les implications d'une caractéristique d'un État-nation, telle qu'un système de relations professionnelles par exemple, peuvent être localement variables, car la nation est un espace hétérogène et structuré.



L'histoire sociétale

Si l'analyse des médiations intra-nationales présente un grand intérêt pour l'explication des différences observées localement, elle ne doit pourtant pas faire oublier qu'il existe également des institutions nationales dont il faut tenir compte, non seulement pour saisir la régularité des spécificités nationales telles qu'elles apparaissent dans les entreprises par exemple, mais aussi pour expliquer les singularités qui apparaissent quand la nation est l'unité d'observation.

Il ne s'agit plus alors de rendre compte, à partir du sociétal, des différences structurelles observées dans les entreprises ou les branches mais bien des caracté-

ristiques sociétales elles-mêmes. Cette démarche, qui consiste à comparer des nations comme telles, peut avoir plusieurs objets : les systèmes éducatifs, la mobilité et la stratification sociales, les systèmes de relations professionnelles, les marchés du travail, etc. Dans ses formes actuelles, elle comporte toujours une référence à l'histoire des rapports sociaux. Voyons comment cette perspective s'applique à l'exemple du marché du travail, à partir d'une comparaison entre la Grande-Bretagne et la France.

Le chômage pèse moins sur les femmes que sur les hommes en Grande-Bretagne ; c'est l'inverse en France. Et ceci n'est pas un simple effet d'agrégation : ce rapport se retrouve à l'échelle locale. Comment rendre compte de cette différence ?

La thèse de Benoit-Guilbot (1987) est la suivante : les marchés locaux du travail doivent être considérés à travers la société globale. Dans chacun des pays, tous les acteurs sociaux concernés (les pouvoirs publics, les employeurs, les institutions de formation, les travailleurs et leurs familles) ont, au fil du temps, tissé des rapports sociaux originaux qui aboutissent à la fois à des pratiques et à des institutions différentes.

La main-d'œuvre féminine française est un peu plus instruite que la britannique ; elle est plus souvent engagée dans une carrière à temps complet ; elle est plus syndiquée. Les actives anglaises sont plus fréquemment engagées dans des liens d'emploi précaires, travaillent plus souvent à temps partiel et en dehors des heures ouvrables. Les travailleuses britanniques sont nombreuses à se retirer du marché du travail au moment de la naissance de leurs enfants, alors que les Françaises ne renoncent ni au travail, ni aux enfants. Le taux de chômage

élevé est le prix de cette double insertion, écrit Benoit-Guilbot.

Beechey (1989) complète cette analyse en soulignant une situation paradoxale : la relative stabilité des emplois occupés par les femmes en France rendrait l'accès à l'emploi plus difficile alors qu'en Grande-Bretagne, elles représenteraient une force de travail plus flexible, et donc, à maints égards, plus séduisante pour les employeurs, a fortiori en période de crise. L'auteure signale aussi que les politiques destinées à réduire les inégalités entre les hommes et les femmes sur le marché du travail menées en France ont pu contribuer, indirectement, à une croissance des taux de chômage féminins.

La différence entre la France et la Grande-Bretagne du point de vue du travail à temps partiel est non seulement quantitative (une travailleuse sur deux est à temps partiel en Grande-Bretagne, contre une sur cinq en France), mais aussi qualitative ; travailler à temps partiel résulterait notamment nettement moins souvent d'un choix en France qu'en Grande-Bretagne (Crompton, Hantrais et Walters, 1990). Le développement inégal des politiques fiscales et des politiques publiques de création d'infrastructures d'accueil des enfants en bas âge, en tant que produit des rapports capital-travail et des rapports sociaux de sexe, expliquerait ces différences⁸. Se référant à d'autres recherches, Beechey (1989) ajoute que le montant des allocations familiales est plus élevé en France qu'en Grande-Bretagne.

Pourquoi ces divergences ? Beechey les considère comme différentes manières de répondre à une même question : le manque de main-d'œuvre dans les années d'après-guerre. En Grande-Bretagne, on s'est mis à recruter

de la main-d'œuvre du Commonwealth alors qu'en France, on a essayé de maintenir les femmes sur le marché du travail et d'en attirer d'autres, en développant une politique familiale allant dans ce sens. À côté des politiques publiques, un autre facteur paraît avoir joué un rôle important : les constructions culturelles. Citant à ce propos les travaux de Jane Jenson, l'auteure rappelle comment la France et la Grande-Bretagne ont adopté des attitudes différentes vis-à-vis d'un problème qui se posait dans les deux pays au début de ce siècle : la mortalité infantile. En France, le problème est mis en relation avec le « bien-être » de la mère, qu'il s'agit d'améliorer en instaurant des congés de maternité par exemple. De l'autre côté de la Manche, c'est le travail des mères qui est à l'époque considéré comme la seule cause de la mortalité infantile. La « solution » est alors évidente : le retrait des femmes du marché du travail.

Cet exemple attire notre attention sur l'importance de l'histoire des structures mais aussi des idéologies pour l'explication des cohérences sociétales. Il renforce aussi l'idée selon laquelle les nations doivent être comparées en tant que totalités hétérogènes inscrites dans la durée.

Toutefois, mis à part le poids de cette notion dans la tradition sociologique, rien ne nous permet de donner à la « nation » un statut épistémologique particulier, en faisant coïncider avec elle l'unité pertinente d'explication, en dernière instance, des différences et des similitudes entre les pays. On ne peut exclure a priori que la compréhension des objets qui intéressent les comparaisons internationales n'implique pas la prise en considération d'un système supérieur à ceux que constituent les États-nations et qui expliquerait

notamment les relations d'ordre qu'elles entretiennent.



Une reformulation du problème de Galton

Dans la discussion qui suivit, en 1889, la présentation d'une communication de Tylor au Royal Anthropological Institute (Tylor, 1889), Francis Galton, le fameux statisticien, posa la question de savoir si les unités comparées pour tester la régularité causale présentée par son collègue pouvaient être considérées comme indépendantes. Cent ans plus tard, Scheuch (1989) rappelle que, quand il s'agit de comparaison internationale, le problème de Galton est partout : les « cas » que l'on compare sont-ils indépendants ou doit-on se demander si les régularités mises en évidence ne procèdent pas d'une source commune ?

Traditionnellement, les auteurs qui se préoccupent de méthodologie de la comparaison internationale se contentent de poser, rituellement, cette question, tout en ajoutant aussitôt qu'elle restera sans réponse. Il nous semble pourtant important de prendre ce problème au sérieux et de ne pas le considérer comme résolu sans autre forme d'analyse. C'est ce que nous allons tenter de faire à présent, à partir d'une discussion des acquis de deux des principales formes contemporaines de sociologie historique et de certains

aspects des débats qu'elles suscitent actuellement.

Au-delà des nations

La première de ces formes a été notamment mise en œuvre pour analyser les révolutions sociales, en France, en Russie et en Chine (Skocpol, 1985). Ces « cas » nationaux sont comparés, avec l'ambition de faire apparaître des régularités causales qui rendraient compte du phénomène auquel on s'intéresse. Cette méthode, qui recourt aux logiques de la concordance et de la différence de John Stuart Mill, dispose aujourd'hui de bases relativement solides, explicites et formalisées⁹. Elle a pourtant un inconvénient majeur, car, malgré quelques affirmations de principe de ses défenseurs, elle se borne à juxtaposer les nations comparées, en les considérant comme des entités indépendantes et possédant en elles-mêmes les déterminants de leur propre évolution.

C'est précisément ce que cherchent à éviter les tenants de l'autre manière de faire de la sociologie historique, qui proposent de considérer les États comme les éléments d'un ensemble plus vaste, tel que l'économie-monde capitaliste (voir par exemple Wallerstein, 1989). Dans ce cas, les nations sont les lieux où s'observe le fonctionnement du système dont elles sont à la fois

des parties et l'expression. Cette perspective a néanmoins elle aussi ses revers. L'un d'eux, souligné par plusieurs critiques, tient au fait que la totalité y est postulée et que ses caractéristiques lui font inévitablement préfigurer l'histoire.

Comment alors échapper au double piège de l'isolement des unités d'analyse et du postulat sur la nature et le fonctionnement du système global auquel appartiennent les nations ? Ou, en d'autres termes, comment reformuler le problème de Galton sans déboucher sur un cadre explicatif dont l'unicité rendrait la pertinence indémontrable ? Répondre à cette question implique qu'on prenne en considération d'une part les effets de relations qui vont au-delà de la nation et d'autre part les effets que le local et le national peuvent avoir sur l'international. Sa place dans la division internationale du travail et dans la concurrence internationale a ainsi, par exemple, non seulement un impact sur le fonctionnement d'un pays mais aussi un effet sur les comportements des individus et des groupes, qui s'y référeront quand il s'agira de répondre à des revendications en matière de réduction du temps de travail ou d'augmentation de salaire notamment.

McMichael (1990) a proposé une manière séduisante d'aborder ce problème, en nous encourageant à considérer les objets de la comparaison comme les produits singuliers et en même temps les déterminants d'un processus historique plus vaste ou encore comme les moments d'un processus historique cohérent.

Les résultats d'un travail comme celui de Walton (1984) peuvent par exemple être interprétés dans ce cadre. L'auteur étudie lui aussi des révolutions qui se sont produites dans une série de pays et montre qu'elles peuvent

être considérées comme des réponses localement différenciées aux conditions créées dans ces sociétés par leur intégration au capitalisme mondial. Cette perspective, qui insiste sur l'historiquement situé, n'empêche pas la généralisation, qui est alors obtenue à la fois par la localisation, dans l'espace et dans le temps, des événements examinés et par leur différenciation. Une analyse comparative plus fine, écrit Walton, passe par la prise en considération de la continuité, scandée par les différences liées aux conditions locales et à l'impact que peut avoir sur elles le fonctionnement du système global.

L'étude de Roseberry (1982) relève de la même perspective. Dans son analyse des producteurs de café du Venezuela, il souligne la manière dont le développement inégal du capitalisme se combine à la politique de l'État et aux stratégies des producteurs ; le processus de prolétarianisation, global bien qu'hétérogène et contingent, produit des formes diversifiées de relations professionnelles qui, à leur tour, donnent une allure nouvelle à la tendance générale.

Dans de telles analyses, la totalité pertinente pour la comparaison d'objets donnés n'est pas postulée mais révélée et actualisée par les relations entre les parties, même si, sans se confondre avec lui, elle renvoie à ce « système économique unique, mais non uniforme » (Naville, 1970 : 9) dont les modalités de fonctionnement génèrent des tensions, locales et mondiales. Toute comparaison internationale impliquerait donc une référence à ce dernier.

La médiation étatique

Si on accepte ce point de départ, les États nationaux deviennent alors une médiation significative parmi d'autres. Va par

exemple dans ce sens la façon dont Burawoy (1983 ; voir aussi Burawoy, 1985) évoque le moment de l'évolution des sociétés industrielles où, grâce à l'intervention de l'État, la sphère de la reproduction de la force de travail tend à se séparer de la sphère de la production capitaliste (ce qu'il appelle le passage du « régime d'usine » despotique au régime hégémonique) : « La nécessité d'une telle intervention de l'État résulte de la logique de développement du capitalisme. Mais les mécanismes par lesquels l'État en vient à faire ce qui est *nécessaire* varient dans le temps et d'un pays à l'autre » (Burawoy, 1983 : 590-591 ; c'est Burawoy qui souligne). Et les conditions locales des régimes hégémoniques sont à leur tour la source d'une mobilité du capital qui provoque l'apparition d'un autre despotisme (le régime despotique-hégémonique), lequel traduit une nouvelle manière d'articuler reproduction et production, en faisant cette fois peser la menace sur le collectif des travailleurs, plus que sur chacun d'eux pris individuellement.

Ce rôle d'intermédiaire joué par l'État apparaît dans d'autres recherches dont les résultats peuvent être interprétés dans l'optique qui vient d'être présentée. C'est notamment le cas d'une étude sur l'organisation du travail dans le secteur de la pêche dans l'Atlantique Nord (Norr et Norr, 1978), où il apparaît, à travers une comparaison des pays concernés, que la tendance de l'évolution du capital dans cette branche est à la concentration de la propriété des moyens de production dans les mains de non-pêcheurs et que cette évolution entraîne une hiérarchie plus grande entre les travailleurs, réduit leur marge d'autonomie et accroît les risques d'accident. L'actualisation locale de ce processus peut pourtant prendre des formes différentes,

ainsi qu'en témoigne la comparaison de la Grande-Bretagne et de la Norvège. Dans les deux pays, la pêche est réalisée à l'aide de bateaux de tailles comparables, se fait à grande échelle et nécessite des investissements importants. Or, si, en Grande-Bretagne, l'évolution des conditions de travail qui vient d'être décrite s'est bien produite, comme dans d'autres pays, il n'en va pas de même en Norvège, où les conditions de travail n'ont pas subi cette transformation. Norr et Norr nous expliquent que cette différence peut être attribuée à une politique volontariste de l'État norvégien qui, en offrant des prêts à bas taux aux pêcheurs, est parvenu à leur donner les moyens de rester propriétaires de leurs exploitations tout en modernisant ces dernières. L'effet de l'intensification de la concurrence internationale sur les conditions de travail a donc été infléchi par une politique publique, qui ne prend son sens que par rapport à ce processus qui la dépasse.

L'articulation des échelles

Poser ainsi le problème des comparaisons internationales renvoie donc inévitablement à du supra-national, qui prendrait les atours d'une totalité générée par les parties et dont les modalités de fonctionnement sont le produit des relations qu'elles entretiennent. Ces modalités reproduiraient ou transformeraient à leur tour les parties.

Les nations ne sont pas les seules institutions à être impliquées dans ce mouvement ; les organisations internationales sont aussi concernées. Dans leur examen de la comparabilité des systèmes de formation post-scolaire en France et au Québec, Doray et Dubar insistent sur ce qu'ils appellent les « processus de diffusion internationale » favorisés par ces organisations, qui « sont des lieux

de production symbolique et souvent de décisions que les pays membres doivent introduire ou suivre dans leur législation » (Doray et Dubar, 1989 : 52). Les auteurs ajoutent que le fait de « considérer que chaque pays apporte des réponses spécifiques et originales à des questions générales » (53) risquerait de camoufler involontairement de tels processus de « diffusion ».

Dans un autre domaine, l'analyse comparative des caractéristiques des carrières des hommes et des femmes dans douze pays industrialisés (Roos, 1985) peut également être vue dans cette optique. Roos montre en effet que, malgré la grande variabilité internationale de la situation des femmes à l'égard de l'emploi, les effets du sexe, de l'origine familiale, de la formation et de l'état civil sur les caractéristiques des emplois des femmes et des hommes et sur leur mobilité sociale intergénérationnelle sont notablement constants. Les conclusions d'Hirata, formulées à partir d'études de cas réalisées au Japon, au Brésil et en France, vont dans le même sens : « C'est comme si, à un certain niveau, les variations nationales n'avaient pas d'incidence sur la division du travail entre les hommes et les femmes » (Hirata, 1989).

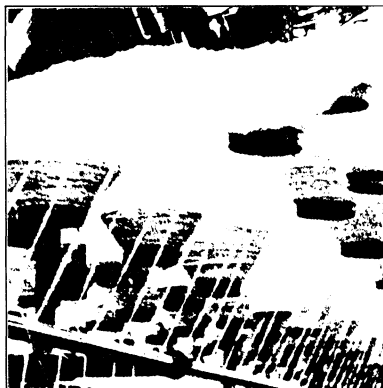
Telle qu'elle apparaît dans chacun des pays considérés, la ségrégation entre les hommes et les femmes sur le marché de l'emploi, qui se fait toujours au détriment de ces dernières, est la traduction locale d'un processus général, antérieur mais associé à l'industrialisation, et qui confère aux femmes le statut d'armée de réserve dans la société salariale.

Cette façon de poser le problème de l'articulation entre les échelles (nationales ou locales) d'observation et le système

d'explication éclaire d'un jour nouveau les fameuses thèses dites de la « convergence », formalisées au début des années 1960 (voir Form, 1979) et tant critiquées depuis, selon lesquelles le mouvement d'industrialisation ferait converger toutes les sociétés vers un même type, en passant par les mêmes étapes. En effet, pour peu qu'on prenne soin de la nuancer (comme l'ont d'ailleurs fait ses tenants les plus déterminés) et qu'on cesse de la concevoir dans le cadre strict de comparaisons entre nations, l'idée selon laquelle le processus d'industrialisation fait converger les sociétés qu'elle atteint vers un même « type » peut prendre place dans la démarche qui vient d'être exposée. Elle devient alors même une idée intéressante, la structure salariale s'imposant de plus en plus largement, sous des formes concrètes diverses et selon des rythmes singuliers, déterminés à la fois par les médiations nationales (et locales) et la dynamique d'ensemble du processus, sur laquelle ces formes agissent à leur tour, reproduisant et transformant la totalité.

Conclusion

Comme celle des autres sciences, la capacité explicative de la sociologie du travail dépend du cadre conceptuel qu'elle met en œuvre. De manière générale, celui qui a été développé à l'occasion des comparaisons internationales



est un outil précieux pour apprécier la relativité des formes que prend l'activité de travail, quelle que soit l'échelle adoptée pour la considérer.

Les résultats de telles comparaisons mettent le « non-dit » du national en évidence et éclairent d'un jour nouveau les différences et les similitudes de l'organisation du fait salarial, aboutissant, pour peu qu'on prenne soin de recourir aux catégories adéquates, à faire apparaître la cohérence des configurations nationales et le rôle qu'y jouent des instances intermédiaires ou locales.

Pourtant, qu'elle soit considérée comme telle ou dans ses relations avec les entités moins vastes qu'elle contient, la nation se voit le plus souvent attribuer, de facto, un statut qui la fait apparaître comme l'unité d'explication par excellence.

Or, poser a priori la nation comme cadre explicatif des événements qui se déroulent en son sein risque de masquer l'importance de processus qui la dépassent tout en entrant en relation avec elle, notamment en la situant dans une hiérarchie et en l'enserrant dans des rapports de domination et de dépendance.

Si on accepte l'idée selon laquelle la sociologie a pour mission d'étudier les relations persistantes entre les individus et (ou) entre les groupes, les relations

entre ces relations, et les relations entre ces relations, leur nature et leur produit (Bhaskar, 1979), c'est mutiler son objet que d'admettre le postulat exposé ci-dessus.

Le remettre en cause ouvre par contre la voie à la compréhension des configurations d'événements comme actualisations locales de tendances historiques qui traversent le salariat dans son ensemble, y compris les nations elles-mêmes qui, dans cette perspective, retrouvent leur sens sociologique, celui d'une institution médiatrice et agissante.

Pierre Desmarez

Institut de sociologie

Université libre de Bruxelles

Bibliographie

- APPAY, B. 1988. « Quelle main-d'œuvre pour demain ? Une étude comparative France/Grande-Bretagne », *Revue française de sociologie*, XXIX : 81-115.
- ARMER, M., et A. D. GRIMSHAW, éd. 1973. *Comparative Social Research: Methodological Problems and Strategies*. New York, John Wiley & Sons.
- AZUMI, K., et F. HULL. 1981. « Comparative Organizations », *International Journal of Comparative Sociology*, XXII : 197-212.
- BEECHY, V. 1989. « Women's Employment in France and Britain: Some Problems of Comparison », *Work, Employment & Society*, 3 : 369-378.
- BENOIT-GUILBOT, O. 1987. « Les structures sociales du chômage en France et en Grande-Bretagne : influences sociales », *Sociologie du travail*, 2 : 219-236.
- BERTING, J., F. GEYER et R. JURKOVICH, éd. 1979. *Problems in International Comparative Research in the Social Sciences*. Oxford, Pergamon Press.
- BHASKAR, R. 1979. *The Possibility of Naturalism. A Philosophical Critique of the Contemporary Human Sciences*. Brighton, The Harvester Press.
- BURAWOY, M. 1983. « Between the Labor Process and the State: The Changing Face of Factory Regimes under Advanced Capitalism », *American Sociological Review*, 48 : 507-605.

- BURAWOY, M. 1985. *The Politics of Production: Factory Regimes Under Capitalism and Socialism*. Londres, Verso.
- BURAWOY, M. 1989. « Two Methods in Search of Science: Skocpol versus Trotsky », *Theory and Society*, 18 : 759-805.
- CAMPINOS-DUBERNET, M., et J. M. GRANDO. 1989. « Comparaison sectorielle internationale : champs, objectifs, méthodes », *Comparaisons internationales*, 5 : 65-74.
- CASASSUS-MONTERO, C., et D. HIERNAUX. 1987. *Espace industriel, espace social. Étude comparative de deux sites industriels : Fos-sur-Mer (France), Las Truchas (Mexique)*. Paris, GST.
- CHANLAT, J. F., et F. SÉGUIN. 1987. *L'Analyse des organisations. Une anthologie sociologique*. Tome II. *Les Composantes de l'organisation*. Montréal, Gaëtan Morin éditeur.
- CROMPTON, R., L. HANTRAIS et P. WALTERS. 1990. « Gender Relations and Employment », *British Journal of Sociology*, 41 : 329-349.
- DORAY, P., et C. DUBAR. 1989. « À propos de la comparabilité des systèmes de formation post-scolaire en France et au Québec. Au-delà de l'analyse sociétale », *Comparaisons internationales*, 5 : 46-55.
- DUBOIS, P. 1989. « L'universel, le national et le cas de figure. À propos de comparaisons avec des pays d'Europe de l'Est », *Sociologie du travail*, 2 : 205-216.
- DUBOIS, P., C. DURAND et C. GILAIN. 1986a. *La Prise de décision dans l'industrie*. Tome I. *Étude comparative France-Bulgarie-Hongrie*. Paris, GST.
- DUBOIS, P., C. DURAND et C. GILAIN. 1986b. *La Prise de décision dans l'industrie*. Tome II. *Étude comparative France-Bulgarie*. Paris, GST.
- ELDER, J. W. 1976. « Comparative Cross-National Methodology », *Annual Review of Sociology*, 2 : 209-230.
- FORM, W. 1979. « Comparative Industrial Sociology and the Convergence Hypothesis », *Annual Review of Sociology*, 5 : 1-25.
- GEORGE, J. E. G. 1986. « Comparative Social Research: Issues in Comparability », *Acta Sociologica*, 29, 2 : 167-170.
- HEIDENREICH, M. 1988. *Comparaison par paires et études de branches. Deux essais pour résoudre le problème de généralisation*. Communication présentée à la table ronde internationale « La comparaison internationale du travail industriel : problèmes méthodologiques », Paris, juin.
- HEINEN, J. 1988. *De l'utilisation et de l'utilité de la comparaison internationale dans l'étude de la division sociale et sexuelle du travail... vice-versa*. Communication présentée à la table ronde internationale « La comparaison internationale dans l'étude du travail industriel : problèmes méthodologiques », Paris, juin.
- HICKSON, D. J., C. R. HININGS, C. J. McMILLAN et J. P. SCHWITTER. 1974. « The Culture-Free Context of Organisation Structure: A Tri-National Comparison », *Sociology*, 8 : 59-80.
- HIRATA, H. S. 1989. « Brésil, France, Japon : du jeu des différences à la recherche du sens », *Comparaisons internationales*, 5 : 56-64.
- KALLEBERG, A. L. 1988. « Comparative Perspectives on Work Structures and Inequality », *Annual Review of Sociology*, 14 : 203-225.
- KOHN, M. L. 1987. « Cross-National Research as an Analytic Strategy », *American Sociological Review*, 52 : 713-731.
- LINCOLN, J. R., et K. McBRIDE. 1987. « Japanese Industrial Organization in Comparative Perspective », *Annual Review of Sociology*, 13 : 289-312.
- MAKÓ, C. 1988. *Critique des catégories et des concepts retenus dans l'analyse comparative*. Communication présentée à la table ronde internationale « La comparaison internationale dans l'étude du travail industriel : problèmes méthodologiques », Paris, juin.
- MAURICE, M., F. SELLIER et J. J. SILVESTRE. 1982. *Politique d'éducation et organisation industrielle en France et en Allemagne. Essai d'analyse sociétale*. Paris, PUF.
- McMICHAEL, P. 1990. « Incorporating Comparison Within a World-Historical Perspective: An Alternative Comparative Method », *American Sociological Review*, 55 : 385-397.
- NAVILLE, P. 1970. *Le Nouveau Leviathan. 2. Le salaire socialiste. Premier volume : les rapports de production*. Paris, Anthropos.
- NICHOLS, E. 1986. « Skocpol on Revolution. Comparative Analysis vs. Historical Conjecture », *Comparative Social Research*, 9 : 163-186.
- NORR, J. L., et K. L. NORR. 1978. « Work Organization in Modern Fishing », *Human Organization*, 37 : 163-171.
- OLIVA, C. 1987. « Methodologische Probleme Ländervergleichender Studien. Die Vernachlässigung der Bedeutung Internationaler Regionen in Deutalanalyse und Theoriebildung », *Kölner Zeitschrift für Soziologie und Sozialpsychologie*, 39 : 516-533.
- PRZEWORSKI, A., et H. TEUNE. 1970. *The Logic of Comparative Social Inquiry*. New York, Wiley.
- PUGH, D. S., D. J. HICKSON et C. R. HININGS. 1987. « Une taxonomie empirique des structures d'organisation du travail », dans CHANLAT ; édition originale : 1969.
- RAGIN, C., et D. ZARET. 1983. « Theory and Method in Comparative Research: Two Strategies », *Social Forces*, 61 : 731-754.
- RAGIN, Ch. C. 1987. *The Comparative Method. Moving Beyond Qualitative and Quantitative Strategies*. Berkeley, Los Angeles, Londres, University of California Press.
- ROKKAN, S., éd. 1968. *Comparative Research across Cultures and Nations*. Paris et La Haye, Mouton.
- ROOS, P. A. 1985. *Gender and Work: A Comparative Analysis of Industrial Societies*. Albany, State Univ. of New York Press.
- ROSEBERRY, W. 1982. *Coffee and Capitalism in the Venezuelan Andes*. Austin, University of Texas Press.
- SCHEUCH, E. K. 1989. « Theoretical Implications of Comparative Survey Research: Why the Wheel of Cross-Cultural Methodology Keeps on Being Reinvented », *International Sociology*, 4 : 147-167.
- SKOCPOL, Th. 1985. *États et révolutions sociales. La révolution en France, en Russie et en Chine*. Paris, Fayard, édition originale : 1979.
- SKOCPOL, Th. 1986. « Analysing Causal Configurations in History: A Rejoinder to Nichols », *Comparative Social Research*, 9 : 187-194.
- SKOCPOL, Th., et M. SOMERS. 1980. « The Use of Comparative History in Macrosocial Inquiry », *Comparative Studies in Society and History*, 22 : 174-197.
- TYLOR, E. B. 1889. « On a Method of Investigating the Development of Institutions, Applied to Laws of Marriage and Descent », *The Journal of the Anthropological Institute of Great Britain and Ireland*, XVIII : 245-269.
- WALLERSTEIN, I. 1989. *The Modern World-System. III : The Second Era of Great Expansion of the Capitalist World-Economy, 1730-1840*. New York, Academic Press.
- WALTON, J. 1984. *Reluctant Rebels. Comparative Studies of Revolution and Underdevelopment*. New York, Columbia University Press.

⁹ Qui sont par exemple exposées dans Skocpol et Somers, 1980, et Ragin, 1987. Pour une discussion de l'application des logiques de Mill par Skocpol, voir Nichols, 1986, et Skocpol, 1986. Voir aussi la critique de Burawoy (1989).

Notes

¹ Le fait que la présidence de l'American Sociological Association ait été confiée, en 1987, à un spécialiste de la comparaison internationale, Melvin L. Kohn, est un indice de la popularité actuelle de la spécialité.

² On trouvera un bilan récent de certains d'entre eux dans Kohn, 1987, Kalleberg, 1988, et Lincoln et McBride, 1987 (par exemple).

³ À ce propos, voir par exemple Elder, 1976. Pour ce qui est des discussions méthodologiques relatives aux comparaisons internationales du travail industriel, on se référera aux numéros spéciaux de *Sociologie du travail* (2, 1989) et de *Comparaisons internationales* (5, 4^e trimestre 1989).

⁴ N'en déplaise à ceux qui, tout en soulignant un réel problème d'accumulation des connaissances, ne voient dans ces discussions que de perpétuelles réinventions de la roue (Scheuch, 1989).

⁵ On notera que ces thèses concernent la structure des organisations ; les conclusions des recherches sur les attitudes des travailleurs et le fonctionnement des organisations font au contraire souvent apparaître des différences entre les nations. On trouvera un bilan de telles études dans Azumi et Hull, 1981, et Lincoln et McBride, 1987.

⁶ Rokkan, 1968 ; Przeworski et Teune, 1970 ; Armer et Grimshaw, 1973 ; Ragin et Zaret, 1983.

⁷ Qui posent des problèmes spécifiques (voir Campinos-Dubernet et Grando, 1989).

⁸ Sur la place des rapports sociaux de sexe dans les comparaisons internationales, on lira avec intérêt Heinen, 1988.